RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 30782
Numéro SIREN : 333 773 174
Nom ou dénomination : Vantiva

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt 96570

VANTIVA
Société anonyme au capital de 3 553 956,80 euros
Siège social : 8-10, rue du Renard – 75004 Paris
333 773 174 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à 14 heures, l'Assemblée générale mixte de la société VANTIVA (ci-après la « Société ») s'est tenue à l'Espace Van-Gogh, 58 Quai de la Râpée, 75012 Paris.

L'avis préalable de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 15 mai 2023 et un avis de convocation est paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 2 juin 2023 et dans le journal d'annonces légales Actu-Juridique.fr à la même date.

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif ont été convoqués individuellement.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires présents lors de leur entrée en séance.

Monsieur Richard Moat, Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Bpifrance Participations, représentée par Monsieur Thierry Sommelet et Madame Olga Damiron, tous deux actionnaires participant à l'Assemblée avec le plus grand nombre de droits de vote et disposant du plus grand nombre de voix ont été appelés comme scrutateurs.

Madame Catherine Zeller, Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'administration, est désignée comme secrétaire.

Participent également à cette Assemblée :

- Madame Nadège Pineau et Madame Kenza Bouhalissa représentant le cabinet Deloitte et associés, commissaires aux comptes ;
- Monsieur Daniel Escudeiro et Monsieur Charles Janot, représentant le cabinet Mazars, commissaires aux comptes ;
- Maître Gérald Simonin, huissier de justice, qui a pour mission de vérifier et de consigner le bon déroulement de cette Assemblée.

La secrétaire constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 221 089 100 actions sur un total de 355 417 720 actions ayant droit de vote, soit un quorum de 62,21%.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
La Présidente rappelle que cette Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

[...]

9. Ratification et renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Katleen Vandeweyer ;
10. Nomination de Mme Karine Brunet en qualité d'administratrice ;
11. Nomination de M. Tony Werner en qualité d'administrateur ;

[...]

24. Pouvoirs pour formalités.

Conformément aux usages, les documents suivants sont déposés sur le bureau de l'Assemblée :

- les exemplaires des publications et journaux dans lesquels ont été publiés l'avis préalable de réunion valant avis de convocation et l'avis de convocation ;
- les modèles des lettres de convocation et de formulaire unique de demande de carte d'admission, de vote à distance ou par procuration adressés aux actionnaires ;
- les récépissés postaux des lettres recommandées avec avis de réception adressées aux commissaires aux comptes et au Comité social et économique ;
- la feuille de présence avec les pouvoirs y annexés et les formulaires de vote par correspondance ;
- les documents adressés aux actionnaires sur leur demande ou mis à leur disposition en vertu des articles R. 225-88 et R. 225-89 du Code de commerce ;
- les statuts de la Société.

La Secrétaire rappelle que les dispositions des articles R. 225-81 à R. 225-83 et R. 225-88 du Code de commerce relatives à l'information des actionnaires ont été observées et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-89 et R. 225-90 du même Code ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée dispense la Secrétaire de la lecture du rapport du Conseil d'administration dès lors que les actionnaires ont pu en prendre connaissance avant l'Assemblée.

Les formalités légales étant accomplies, la Secrétaire propose de passer au déroulement de l'Assemblée proprement dite.

* *
*

DÉBUT DE L'EXTRAIT

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

[...]

9. Neuvième résolution
Ratification et renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Katleen Vandeweyer

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 avril 2023, de Mme Katleen Vandeweyer, en qualité d'administratrice, en remplacement de Mme Katherine Hays, démissionnaire le 27 septembre 2022, pour la durée restant à courir du mandat de sa prédécesseuse, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée,

et,

décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2026 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée avec [220 677 756] voix pour, [329 025] voix contre et [82 319] abstentions.

10. Dixième résolution
Nomination de Mme Karine Brunet en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de nommer Mme Karine Brunet en qualité d'administratrice pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2026 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée avec [220 692 715] voix pour, [288 181] voix contre et [108 204] abstentions.

11. Onzième résolution
Nomination de M. Tony Werner en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de nommer M. Tony Werner en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2026 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée avec [220 651 881] voix pour, [293 938] voix contre et [143 281] abstentions.

[...]

24. Vingt-quatrième résolution
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée constatant ses délibérations pour effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôts prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée avec [220 763 435] voix pour, [202 229] voix contre et [123 436] abstentions.

* * *

FIN DE L'EXTRAIT

Mme Catherine Zeller

La Secrétaire générale